



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé en date du 3 avril 2023 à l'adoption du règlement suivant :

- Règlement n° 326-2023 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme no RRU5-2012, le Règlement concernant les nuisances no 151-2011, le Règlement relatif aux usages conditionnels no 110-2008 ainsi que le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 208-2015 et plus spécifiquement de modifier le montant des amendes*

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 4 avril 2023.

Marie-Josée Charron, greffière